

Béatification des moines de Tibbhirine : vérifiez qu'ils ne vendent plus le livre qui a incité à les tuer

écrit par Christine Tasin | 16 avril 2018

 **Al-Muwatta' - La Doctrine établie** - الموطن
Prix : 10,00 €

Hadiths

Le plus célèbre ouvrage composé par l'Imâm de Médine, c'est *Al-Muwatta'*. Il s'agit d'un ouvrage compilant des éléments de la Sunnah purifiée, ainsi que certaines opinions juridiques émises par les nobles Compagnons, les Successeurs et autres savants parmi les pieux prédécesseurs. On lui attribue quelques autres ouvrages et épîtres comme : *Tafsir Gharib Al-Qur'an Al-Karim* (Interprétation des singularités du Noble Coran), *Kitaab As-Sun'ur* (Le livre de la félicité), une épître traitant de la Fatwa, une autre traitant d'astrologie, et une troisième apportant une réplique aux Qadariyyah (adhérant à la doctrine de la prédestination et du fatalisme). L'érudit, l'Imâm Jalâl Ad-Dîn As-Suyûtî cita ces ouvrages et quelques autres dans *Tazayin Al-Mamâlik* (L'ornement des royaumes). Toutefois, des doutes subsistent quant à l'authenticité de leur attribution à Mâlik.

Mais le livre le plus précieux que ce juriste laissa à la postérité, c'est *Al-Muwatta'*. L'attribution de ce livre à son auteur relève de la certitude. On relate que l'apparition de nombreuses sectes et la propagation de leurs croyances poussèrent l'Imâm Mâlik à consigner la science qui lui était parvenue, avant qu'elle ne s'évanouisse de génération en génération ou qu'elle ne soit négligée ou oubliée. On rapporte aussi que ce livre fut rédigé à la demande du Calife Abbasside, Abû Ja'far Al-Mansûr. Le Calife voulait que Mâlik rédige un livre accessible où il adopterait une voie médiane et saine, entre la rigueur outrancière et la souplesse excessive, dans les positions juridiques adoptées. Cela aurait motivé le titre même de l'ouvrage *Al-Muwatta'*... Mâlik rédigea cet ouvrage pendant plus de dix ans et ne cessa de le mettre à jour et de l'enrichir pendant près de quarante ans. Hârûn Ar-Rashid lui proposa de l'accrocher à la Ka'bah, à la Mecque Honorée, pour témoigner de ses vertus et pousser les gens à s'y conformer. Mais l'Imâm Mâlik déclina cette offre et justifia son refus en ces termes : "Ô Emir des Croyants, quant à accrocher *Al-Muwatta'* à la Ka'bah, [je ne le souhaite pas], car les Compagnons du Messager de Dieu - paix et bénédictions de Dieu sur lui - divergèrent dans les jugements dérivés et se dispersèrent dans les pays, et chacun estime avoir raison." C'est ce respect des divergences argumentées et solides en matière de jurisprudence qui poussa l'Imâm Mâlik à se comporter ainsi. Plus encore, Mâlik vit en ces divergences, basées sur des preuves tangibles, une miséricorde pour les serviteurs de Dieu : "Ô Emir des Croyants, la divergence entre les savants est une miséricorde de Dieu envers cette communauté", dit-il.

Il convient de noter que cet ouvrage n'est pas un recueil de Hadith au sens classique du terme. Il s'agit d'un ouvrage de Fiqh où l'Imâm Mâlik souhaite exposer les opinions qui relèvent du consensus dans la jurisprudence médinoise, s'appuyant sur des preuves issues de la Sunnah considérée et appliquée à Médine. C'est dans cette perspective qu'il déclina les questions juridiques.

On rapporte que l'Imâm Ash-Shâfi'i dit : "Il n'y a sur terre de livre de science (islamique) plus correct que le *Muwatta'* de Mâlik." L'Imâm An-Nawawî cita cette parole et nota que "Cette opinion d'Ash-Shâfi'i est préalable à la rédaction des deux *Sahih* d'Al-Bukhârî et de Muslim."



Toutes les bonnes librairies musulmanes de France et de Navarre permettent d'acheter *Al-Muwatta* de l'imam **Mâlik Ibn Anas (710-795)**, un livre FONDAMENTAL pour les musulmans, comme il est présenté en ligne, par exemple, par la librairie Iqra-shop :

<https://www.iqrashop.com/Al-Muwatta-La-Doctrine-etablie-L-Imam-Malik-Ibn-Anas-Livre-livres-Hadiths-p10801-.html>

(Cliquer sur l'image pour lire) :

un ouvrage compilant des éléments de la Sunnah purifiée, et certaines opinions juridiques émises par les nobles Compagnons, les Successeurs et autres savants parmi les pieux prédécesseurs. On lui attribue quelques autres ouvrages et épîtres comme : Tafsir Gharib Al-Qur'an Al-Karim (Interprétation des singularités du Noble Coran), Kitaab As-Sun'ur (Le livre de la félicité), une épître traitant de la Fatwa, une autre traitant d'astrologie, et une troisième apportant une réplique aux Qadariyyah (adhérant à la doctrine de la prédestination et du fatalisme). L'érudit, l'Imâm Jalâl Ad-Dîn As-Suyûtî cita ces ouvrages et quelques autres dans Tazayin Al-Mamâlik (L'ornement des royaumes). Toutefois, des doutes subsistent quant à l'authenticité de leur attribution à Mâlik.

Mais le livre le plus précieux que ce juriste laissa à la postérité, c'est Al-Muwatta'. L'attribution de ce livre à son auteur relève de la certitude. On relate que l'apparition de nombreuses sectes et la propagation de leurs croyances poussèrent l'Imâm Mâlik à consigner la science qui lui était parvenue, avant qu'elle ne s'évanouisse de génération en génération ou qu'elle ne soit négligée ou oubliée. On rapporte aussi que ce livre fut rédigé à la demande du Calife Abbasside, Abû Ja'far Al-Mansûr. Le Calife voulait que Mâlik rédige un livre accessible où il adopterait une voie médiane et saine, entre la rigueur outrancière et la souplesse excessive, dans les positions juridiques adoptées. Cela aurait motivé le titre même de l'ouvrage Al-Muwatta'... Mâlik rédigea cet ouvrage pendant plus de dix ans et ne cessa de le mettre à jour et de l'enrichir pendant près de quarante ans. Hârûn Ar-Rashid lui proposa de l'accrocher à la Ka'bah, à la Mecque Honorée, pour témoigner de ses vertus et pousser les gens à s'y conformer. Mais l'Imâm Mâlik déclina cette offre et justifia son refus en ces termes : "Ô Emir des Croyants, quant à accrocher Al-Muwatta' à la Ka'bah, [je ne le souhaite pas], car les Compagnons du Messager de Dieu - paix et bénédictions de Dieu sur lui - divergèrent dans les jugements dérivés et se dispersèrent dans les pays, et chacun estime avoir raison." C'est ce respect des divergences argumentées et solides en matière de jurisprudence qui poussa l'Imâm Mâlik à se comporter ainsi. Plus encore, Mâlik vit en ces divergences, basées sur des preuves tangibles, une miséricorde pour les serviteurs de Dieu : "Ô Emir des Croyants, la divergence entre les savants est une miséricorde de Dieu envers cette communauté", dit-il.

Il convient de noter que cet ouvrage n'est pas un recueil de Hadith au sens classique du terme. Il s'agit d'un ouvrage de Fiqh où l'Imâm Mâlik souhaite exposer les opinions qui relèvent du consensus dans la jurisprudence médinoise, s'appuyant sur des preuves issues de la Sunnah considérée et appliquée à Médine. C'est dans cette perspective qu'il déclina les questions juridiques.

On rapporte que l'Imâm Ash-Shâfi'i dit : "Il n'y a sur terre de livre de science (islamique) plus correct que le Muwatta' de Mâlik." L'Imâm An-Nawawî cita cette parole et nota que "Cette opinion d'Ash-Shâfi'i est préalable à la rédaction des deux Sahih d'Al-Bukhârî et de Muslim."

Livre fondamental, contenant les prescriptions coraniques les plus abjectes, comme : « **Quand tu**

verras des gens qui se sont rasé le sommet de la tête[en référence à la tonsure des moines], abats-les en frappant le sommet de leur tête », parfaitement d'actualité à l'approche de la béatification des martyrs de Tibhirine par le Pape !

C'est pourquoi nous vous proposons en fin d'article une lettre ouverte que nous vous invitons à reproduire et envoyer en nombre aux librairies musulmanes qui pullulent à Paris et ailleurs, sans oublier un petit rappel à la librairie de *L'institut du monde arabe* qui avait été prise en flagrant délit en 2013 (n'est-ce-pas, Jack Lang ?) :

Voir aussi ici :

<http://pdf.bretagne.over-blog.com/des-livres-justifiants-l-assassinat-des-moines-de-tibhirine>

On n'en trouve plus trace sur le site Internet de l'IMA, il faudrait aller vérifier dans les rayons... Qui s'y colle ?

En attendant ailleurs on ne se gêne pas :

Librairie Sana, par exemple :



<https://www.librairie-sana.com/-bibliotheque-des-etudiants-livre/2701-al-muwatta-la-doctrine-etablie-2-volumes-sur-librairie-sana-9782745140180.html>

Lettre ouverte aux librairies musulmanes et à l'Institut du Monde Arabe (I.M.A – INSTITUT DU MONDE ARABE¹, [Rue des Fossés Saint-Bernard](#) 75005 Paris), par mesure de précaution :

Madame, Monsieur,

Il se pourrait que vous vendiez ou soyez tenté de vendre le livre « *Al-Muwatta* » de l'imam **Mâlik Ibn Anas (710-795)** qui contient les propos suivants : « ***Quand tu verras des gens qui se sont rasé le sommet de la tête [en référence à la tonsure des moines], abats-les en frappant le sommet de leur tête*** ». Ce texte d'une grande violence a servi de référence pour l'assassinat des moines de *Tibhirine* en Algérie en 1996.

A l'approche de la béatification des martyrs de *Tibhirine* par le Pape François, depuis la cathédrale d'Oran en Algérie, nous

souhaitons nous assurer que l'ouvrage de l'imam Mâlik Ibn Anas n'est pas (plus ?) en vente dans votre librairie par respect pour la mémoire des moines assassinés, nous ne souhaitons plus qu'un texte d'une telle animosité soit proposé au public sur le territoire français.

Vous remerciant de l'attention que vous porterez à ce courrier,

Bien à vous